Béatrice PREVOTEAU-OTMANI

Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Tableau de l'Ordre de la région de Bordeaux
Compagnie de Bordeaux

INTERLUDE

Association régie par la Loi de 1901

33 Cours de Québec
33 000 BORDEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

167 Avenue René Cassagne
33150 Cenon
Tél : 05 56 32 91 02
Fax : 05 56 32 53 71
E-mail : bpo@bpoconseils.fr

N° Siret : 408 789 261 000 59
TVA Intracom : FR 93 408 789 261

Béatrice PREVOTEAU-OTMANI

Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Tableau de l'Ordre de la région de Bordeaux
Compagnie de Bordeaux

Aux adhérents de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association INTERLUDE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 20 mai 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Mes travaux m'ont permis de m'assurer du caractère raisonnable des modalités retenues pour les estimations comptables ainsi que des évaluations qui en résultent.

167 Avenue René Cassagne
33150 Cenon
Tél : 05 56 32 91 02
Fax : 05 56 32 53 71
E-mail : bpo@bpoconseils.fr

N° Siret : 408 789 261 000 59
TVA Intracom : FR 93 408 789 261

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cenon, le 17 juin 2021
Béatrice Prévoteau-Otmani
Commissaire aux comptes



Bilan actif

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

État exprimé en €

			Du 01/01/2020 Au 31/12/2020				Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
			Brut		Amortis. Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations Incorporelles**						
	Frais d'établissement	AA		AB			
	Frais de recherche et de développement	AE		AF			
	Concessions brevets droits similaires	AI	5 609,24	AJ	5 609,24		
	Fonds commercial	AM		AN			
	Autres immobilisations incorporelles	AQ		AR			
	Immobilisations incorporelles en cours	AU		AV			
	Avances et acomptes	AY		AZ			
	Immobilisations Corporelles						
	Terrains	BC		BD			
	Constructions	BG	45 720,14	BH	40 752,81	4 967,33	3 200,83
	Installations techniques,mat et outillage indus.	BK	250 367,57	BL	247 535,73	2 831,84	8 938,78
	Autres immobilisations corporelles	BO	213 124,50	BP	204 440,14	8 682,45	15 554,71
	Immobilisations grevées de droit	BS		BT			
	Immobilisations corporelles en cours	BW		BX			
	Avances et acomptes	CA		CB			
	Immobilisations Financières						
	Participations	CE		CF			
	Créances rattachées à des participations	CI		CJ			
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CM		CN			
	Autres titres immobilisés	CQ		CR			
	Prêts	CU		CV			
	Autres immobilisations financières	CY		CZ			
	TOTAL (I)	DC	514 821,45	DE	498 337,92	16 481,62	27 694,32
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**						
	Matières premières, approvisionnements	DH		DI			
	En-cours de production de biens et services	DL		DM			
	Produits intermédiaires et finis	DP		DQ			
	Marchandises	DT		DU			
	Avances et Acomptes versés sur commandes	DX		DY			
	Créances						
	Créances usagers et comptes rattachés	EB	3 485,41	EC		3 485,41	5 909,40
	Fournisseurs débiteurs	EF	180,00	EG		180,00	4 923,39
	Personnel	EJ		EK			
	Organismes sociaux	EN		EO			
	État, impôts sur les bénéfices	ER		ES			
	État, taxes sur le chiffre d'affaires	EV		EW			
	Autres créances	EZ	20 407,29	FA		20 407,29	6 427,22
	Valeurs mobilières de placement	FD		FE			
	Disponibilités	FH	524 590,19	FI		524 590,19	497 237,12
	Charges constatées d'avance	FL	3 172,39	FM		3 172,39	3 028,29
	TOTAL (II)	FP	551 835,28	FQ	0,00	551 835,28	517 525,42
COMPTES RÉGUL.	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	FT					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)	FX					
	Écarts de conversion actif (V)	GB					
	TOTAL ACTIF	GF	1 066 656,73	GG	498 337,92	568 316,90	545 219,74

Bilan passif

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

État exprimé en €

			Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Capitaux Propres	**Fonds propres**			
	Fonds associatifs sans droit de reprise	AA	324 050,77	324 050,77
	Écart de réévaluation	AC		
	Réserve	AE		
	Report à nouveau	AG	-1 489,49	-4 363,28
	Résultat de l'exercice	AI	3 949,90	2 873,79
	Autres fonds associatifs			
	Fonds associatifs avec droit de reprise			
	- Apports	AK		
	- Legs et donations	AM		
	- Résultats sous contrôle de tiers financeurs	AO		
	Écart de réévaluation	AQ		
	Subventions d'investissement	AS		
	Provisions réglementées	AU		
	Droits des propriétaires (commodat)	AW		
	Total des capitaux propres	AY	326 511,18	322 561,28
Provisions	Provisions pour risques et charges	BA	106 393,00	78 730,00
	Total provisions	BC	106 393,00	78 730,00
Fonds dédiés	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	BE		
	Fonds dédiés sur autres ressources	BG		
	Total fonds dédiés	BI	0,00	0,00
Dettes	Emprunts et dettes assimilées	BK		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	BM		
	Fournisseurs et comptes rattachés	BO	55 843,43	55 162,32
	Autres dettes	BP	65 556,29	63 047,14
	Produits constatés d'avance	BQ	14 013,00	25 719,00
	Total des dettes	BS	135 412,72	143 928,46
	Écarts de conversion passif	BU		
	TOTAL PASSIF	BW	568 316,90	545 219,74

Compte de résultat - Produits

État exprimé en €

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

			Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	AA	1 140,00	1 001,00
	Production vendue : - Biens	AC		
	Production vendue : - Services	AE	32 382,46	62 312,71
	Montants nets produits d'exploitation	AG	33 522,46	63 313,71
	Production stockée	AI		
	Production immobilisée	AK		
	Subventions d'exploitation	AM	522 893,85	532 422,43
	Dons	AO	34,00	
	Cotisations	AQ	10 776,00	10 302,00
	Legs et donations	AS		
	Produits liés à des financements réglementaires (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	AU		
	Autres produits	AW	16 007,13	99,00
	Sous-total des autres produits d'exploitation	AY	549 710,98	542 823,43
	Total des produits d'exploitation (I)	BA	583 233,44	606 137,14
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)		BC	0,00	0,00
Produits financiers	Participations	BE		
	Autres valeurs mobilières et créances d'actif	BG		
	Autres intérêts et produits assimilés	BI	1 970,45	3 222,26
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BK		
	Différences positives de change	BM		
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	BO		
	Total des produits financiers (III)	BQ	1 970,45	3 222,26
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	BS	654,89	330,00
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	BU	0,70	4 471,13
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BW		
	Total des produits exceptionnels (IV)	BY	655,59	4 801,13
	TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	CA	585 859,48	614 160,53
	SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	CC	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	CE	585 859,48	614 160,53

Compte de résultat - Charges

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

État exprimé en €

			Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Charges d'exploitation	Achats de marchandises et de matières premières	CG	266,18	1 324,99
	Variation de stock (marchandises et matières premières)	CI		
	Autres achats non stockés	CK	13 481,51	13 360,53
	Services extérieurs	CM	16 420,51	12 799,58
	Autres services extérieurs	CO	39 679,71	44 450,48
	Impôts, taxes et versements assimilés	CQ	15 480,00	22 067,24
	Salaires et traitements	CS	340 703,27	361 190,62
	Charges sociales	CU	105 511,62	113 464,80
	Autres charges de personnel	CW	1 054,28	
	Subventions accordées par l'association	CY		
	Dotations aux amortissements	DA	17 016,20	23 823,53
	Dotations aux provisions	DC	14 775,00	17 202,00
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	DE		
	Autres charges	DG	627,00	
	Total des charges d'exploitation (I)	DI	565 015,28	609 683,77
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)		DK	0,00	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	DM		0,00
	Intérêts et charges assimilées	DO		
	Différences négatives de change	DQ		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements	DS		
	Total des charges financières (III)	DU	0,00	0,00
Ch. exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	DW	3 981,43	1 580,08
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	DY	24,87	2,00
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	EA	12 888,00	20,89
	Total des charges exceptionnelles (IV)	EC	16 894,30	1 602,97
Participation salariés aux résultats (V)		EE		
Impôts sur les sociétés (VI)		EG		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)		EI	581 909,58	611 286,74
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		EK	3 949,90	2 873,79
TOTAL GENERAL		EM	585 859,48	614 160,53

Evaluation des contributions volontaires en nature

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

État exprimé en €

		Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Ressources	**Répartition par nature de ressources**		
	Bénévolat	1 590,00	4 446,00
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	Total des ressources	1 590,00	4 446,00
Emplois	**Répartition par nature de charges**		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations		
	Personnel bénévole	1 590,00	4 446,00
	Total des emplois	1 590,00	4 446,00

ANNEXES COMPTABLES

Association INTERLUDE
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE l'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 568 316.90 €, et le compte de résultat de l'exercice dégage un gain de 3 949,90 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un fait marquant de l'exercice.

Activité de l'association : Gestion de 3 Ludothèques et d'un Espace de Vie Social.
Les ludothèques sont des équipements culturels qui mènent des actions autour du jeu en tant que pratique : l'acte de jouer, et en tant que patrimoine: les jeux et les jouets (Jeu sur place, prêt, animation, conseil/formation…)
Ce sont des lieux ressources gérés par des ludothécaires, ouverts à toutes et tous, qui ont pour mission de donner à jouer, d'accompagner les mises en jeu, de diffuser la culture ludique, et de préserver le jeu de toute récupération.
Elles accueillent ensemble des publics de tout âge et sont **ouvertes aux collectivités les plus diverses (écoles, crèches, centres de loisirs, institutions spécialisées**…). Elles proposent du jeu sur place, du prêt, des animations, du conseil.

Valeurs & principes de l'association (projet associatif 2018-2021)

- Favoriser l'accès à la pratique du jeu au plus grand nombre
- Encourager la pratique du jeu libre sans attente de résultat
- Oeuvrer pour les échanges et les rencontres pour le vivre-ensemble
- S'inscrire comme un acteur de développement local dans une dynamique participative et partenariale (adhérents, usagers, habitants, associations...)
- Promouvoir le jeu en tant qu'« objet » culturel
- Encourager la prise d'initiative, de responsabilité et une pratique citoyenne (ex : Le Système d'échange Local : SEL)

Public accueilli :
Structure Intergénérationnelle mais majoritairement des familles (cf rapport d'activité).

Les missions de l'association INTERLUDE :

Cœur de métier : le jeu à travers les espaces ludothèques avec
- Les accueils tout public (0 à 99 ans ou plus)
- Les accueils pour les assistantes maternelles et les éducatrices de crèches
- Les accueils de groupes (centres sociaux, centre de loisirs, écoles...)
- Les accueils de groupes spécialisés (public souffrant de divers handicaps) : IMP, ITEP, CESDA, CYPRESSAT…)
- Les animations hors les murs

- La location de jeux & jouets
- L'animation d'ateliers
- L'organisation de soirées-jeux

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Appui à la parentalité

- Accueil des familles
- Ressources documentaires pour les parents : revues pédagogiques...
- Actions dans le cadre du REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui d'Accompagnement des Parents)

Animation de la vie locale : Fêtes du jeu, Bourses aux jeux et jouets, Aloha (accueil de nouveaux habitants sur le quartier Ginko), Fête de la nature et des jardins, Quai des sports…

Actions enfance/jeunesse : Mise en place d'animations, d'ateliers de fabrication, de projets autour du jeu de société et des jeux vidéo tout au long de l'année. Des projets en partenariat avec la Direction du Développement Social Urbain (DDSU) de la ville de Bordeaux (politique de la ville) Animation d'un atelier jeu au sein du collège Léonard Lenoir sur le temps du midi et sur un projet de fabrication d'un jeu en direction d'élèves primo-arrivants sur le temps scolaire

Actions Solidaires & citoyennes :

- Accompagnement de l'Amicale du SEL de Bordeaux (Système d'échange Local), co-organisation des Bourses Locales d'Échanges, accompagnement de la dynamique d'ateliers proposés par les habitants du quartier Chartons Nord.
- Organisation d'événement solidaire au profit d'associations caritatives nationale et de solidarité internationale (SOLIJEUX...)

Formation des professionnels enfance, jeunesse, seniors autour du jeu, des activités ludiques

Le projet de l'association vise à développer toutes ces actions sur la ville de Bordeaux et en particulier sur les quartiers où l'association Interlude est implantée (Bordeaux Maritime, Bordeaux Bastide, Nansouty-Saint Genès).

Conséquence sur l'activité de la crise sanitaire : *(voir arrêté préfectoral et mails de la mairie de BORDEAUX ci-dessous)*
Depuis le mardi 17 mars, nous avons donc du fermer nos équipements jusqu'au 16 mai. Les salariés administratifs de l'association ont poursuivi leurs activités en télétravail. Les autres salariés qui occupent des **postes de ludothécaires** et dont l'activité (métier) est d'être en contact avec le public (accueil, accompagnement, conseil...) et dont le télétravail n'était pas possible, ont été en situation **d'activité partielle** ou en **arrêt pour garde d'enfants** (écoles fermées).

Estimation des impacts de la crise sanitaire liée à la Covid-19 sur les comptes annuels au 31/12/2020

- Fermeture du mi-mars à mi-mai : liée au 1er confinement
- Réouverture Mi-mai à juillet : dans les conditions suivantes :
  - travail sur les protocoles pour le retour des salariés, la mise en place du click and collect (location à partir du mois de juin.
  - Juillet : Hors les murs sur les quartiers Benauge/Aubiers/Chartrons Nors/St Louis : plus de 20 dates sur le mois de juillet
  - Travail sur les protocoles d'accueil du public avec réservation et jauge maximum. Création des outils de réservation en ligne...
  - Activités/animations extérieurs annulés : Echappée belles, formations...
- Réouverture du 17 au 29 septembre adaptée (réduction de la jauge d'accueil du public). en respect du protocole mis en place : jauge maximum/réservation. Sauf site Sablonat (pas de ré-ouverture possible) : problématique ménage, protocoles avec multi-utilisateurs à caler)
- Fermeture 2eme confinement : 30 septembre au 12 octobre
- Réouverture du 13 au 28 octobre adaptée (réduction de la jauge d'accueil du public)
- Depuis fin octobre :
  - Pas possible d'accueillir du tout public, les assistantes maternelles. Possible Click and collect - Accueil de groupe hors les murs et dans les murs (groupes constitués)

- Personnel placé en activité partielle :1er confinement (sauf poste administratifs : directeur-comptable-chargée de missions)
  - 4 salariés en télétravail (Directeur-comptable-chargé de mission-secrétaire de direction demi-mars à fin mars et ensuite départ de l'association)
  - 10 ludothécaires en situation d'arrêt pour garde d'enfants ou activité partielle.
  - Depuis mi-mai à fin décembre 2020 : L'association a maintenu le travail pour tous les salariés (télétravail et sur site).

L'association a constaté une baisse de ses ressources propres (compte 70 : cotisations, prestatations...) de 50 % sur la période comprise entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020. **Soit – 29 807€**

Le résultat excédentaire est donc à nuancer car il ne reflète pas l'impact de la baisse des ressources propres de sollicitation. Il sylleptique par :

- non remplacement du poste de secrétaire de direction (démission) d'avril à décembre 2020 et jusqu'à ce jour : baisse des charges (masse salariale)
- Indemnisation du chômage partiel (mi-mars – mi-mai) : aide de l'Etat. On ne sait pas encore si l'Etat demandera un remboursement

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Arrêté du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19

Afin de ralentir la propagation du COVID-19, plusieurs catégories d'établissement ne peuvent plus accueillir de public, et ce, jusqu'au 15 avril 2020 puis prolongé jusqu'au 15 mai 2020:

« Art. 1. - I. - Afin de ralentir la propagation du virus covid-19, les établissements relevant des catégories mentionnées à l'article GN1 de l'arrêté du 25 juin 1980 susvisé figurant ci-après ne peuvent plus accueillir du public jusqu'au 15 avril 2020 :

« - au titre de la catégorie L : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple ;
« - au titre de la catégorie M : Magasins de vente et Centres commerciaux, sauf pour leurs activités de livraison et de retraits de commandes ;
« - au titre de la catégorie N : Restaurants et débits de boissons, sauf pour leurs activités de livraison et de vente à emporter, le "room service" des restaurants et bars d'hôtels et la restauration collective sous contrat ;
« - au titre de la catégorie P : Salles de danse et salles de jeux ;
« - au titre de la catégorie S : Bibliothèques, centres de documentation ;
« - au titre de la catégorie T : Salles d'expositions ;
« - au titre de la catégorie X : Etablissements sportifs couverts ;
« - au titre de la catégorie Y : Musées ;
« - au titre de la catégorie CTS : Chapiteaux, tentes et structures ;
« - au titre de la catégorie PA : Etablissements de plein air ;
« - au titre de la catégorie R : Etablissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement, sauf ceux relevant des articles 4 et 5.

Notre code APE ou code NAF est le 9101Z ce qui correspond **Gestion des bibliothèques et des archives**

MISE À DISPOSITION DES LOCAUX :
Nous sommes en convention avec la ville de Bordeaux concernant la mise à disposition des locaux pour accueillir le public. Ci-dessous les mails envoyés par les services de la ville nous demandant de fermer et/ou de ne plus occuper les locaux.

Mails des services de la ville.

Bonjour à tous,

Dans une allocution à la Nation, le Président de la République a annoncé hier que toutes les crèches, tous les établissements scolaires et les universités seront fermés, à partir de lundi 16 mars et " jusqu'à nouvel ordre", sur tout le territoire national, de manière à freiner l'épidémie de Covid-19.
les RAM, la Parentèle et les LAEP municipaux sont également fermés.
Nous vous invitons à fermer les ludothèques et les temps de LAEP jusqu'à nouvel ordre.
Je vous laisse le soin d'afficher sur vos lieux d'intervention et vous joins un modèle à cet effet.
Je reste à votre écoute si besoin
Bien à vous,

Nathalie ROUX
Chef de service
Service Familles et Parentalités

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

DGESS
Direction de la Petite Enfance et des Familles
MAIRIE DE BORDEAUX
Tél. 05 56 10 23 31
Port 06 20 33 95 73
Toute la ville sur bordeaux.fr
Cité Municipale, 4 rue Claude Bonnier
33045 Bordeaux

RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par le règlement ANCn°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE METHODE

La première application du règlement ANC n° 2018-06 constitue un changement de méthode comptable. Cette application a une incidence sur la présentation des fonds propres de l'association mais n'a pas été effectuée dans les comptes de l'exercice.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, escomptes de règlement),

ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Site Internet	3 ans
- Jeux	5 ans
- Jeux surdimensionnés	5 ans
- Matériel de transport	de 5 à 7 ans
- Matériel informatique	de 3 à 5 ans
- Mobilier	de 5 à 7 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

IMMOBILISATIONS

Détail acquisition :

Compte 223500 : Matériel « Covid » : plexiglass bornes d'accueil- coupes files	3991,70 €
Compte 2135100 : Tissus pour rideaux Lac	524,10 €

Compte 218310 : MATERIEL INFORMATIQUE = 649 €

Compte 218410 : MOBILIER = 638,70€

AMORTISSEMENTS

Total dotations aux amortissements = 17016,20 €

PROVISIONS :

Dotations provision retraite = 14775 €

Dotation provision pour risque : 12 888 €

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ETAT DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Autres créances clients	3485,41
Etat & autres collectivités publiques Divers	20407,29
Charges constatées d'avance	3 172,39

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCES

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Le montant s'élève à 2971.12 €.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exploitation	3172,39 €
Financières	
Exceptionnelles	

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	3430 €
Autres créances	20 407,29 €

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2020au 31/12/2020

FONDS ASSOCIATIFS

Les subventions d'investissement sont affectées au financement des biens renouvelables par l'association. Elles ne sont pas amorties et donc pas rapportés au résultat.
Les comptes de subventions 102*** n'ont pas fait l'objet de retraitement suite aux modifications apportées par le règlement comptable ANC 2018-06, entré en vigueur à partir du 1er janvier 2020.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ÉTAT DES DETTES À LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus
Emprunt obligataires convertibles (1)		
Autres emprunt obligataires (1)		
Emprunts & dettes à 1 an max. à m'origine		
Etablissement de crédit (1) à plus d'1 an à l'origine		
Fournisseurs et comptes rattachés	55663	55663

Personnel& comptes rattachés	33984	33984
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	29998	29998
Etat & Impôts sur les bénéfices		
Autres : taxe sur la valeur ajoutée		
Collectivités Obligations cautionnées		
Publiques Autres impôts, taxes & assimilés	926	926
Autres dettes	594	594
Dette représentative des titres empruntés		
Produits constatés d'avance	14013	14013
TOTAUX	**135178**	**135178**

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercices.
(2) Montant divers emprunts, dettes/associés

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

(Articles R123-196 à R123-198 du code de commerce)

PRODUITS CONSTATÉ D'AVANCE

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Le montant s'élève à 25719.00 €.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exploitation	14013

Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**14013**

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DU BILAN	
Emprunts obligatoires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunt et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55843
Autres dettes	65556
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**121399**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

(Articles R123-196 à R123-198 du code de commerce)

INDEMNITÉ DE DEPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 93 505.00€.
Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 1,57%
Départ volontaire à 65 ans

''L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte

des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles''

PROVISION POUR RISQUES

Une provision pour risque de 12 888€ a été enregistrée dans les comptes 2020. Cette provision correspond à 80% du montant global reçu au titre de l'indemnisation à l'activité partielle.
La subvention obtenue couvrant 80% du budget de l'association y compris les salaires, il existe un risque de devoir rembourser l'indemnité perçue au titre de l'activité partielle.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

La mairie de Bordeaux met à disposition de l'association des biens mobiliers et immobiliers. Ces contributions ont été identifiées mais non valorisées telles que la mise à disposition des locaux.